

Monsieur le Président de la République islamique d'Iran,

À la suite des informations reçues par l'ACAT-France, je souhaite vous exprimer ma vive préoccupation concernant la situation de Narges Mohammadi, prix Nobel de la paix, condamnée à six ans de prison.

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Iran documente régulièrement le système répressif établi par l'Iran. Elle dénonce l'entrave régulière au droit d'accéder à une procédure régulière.

Narges Mohammadi en fait actuellement les frais. Face à cela, nous vous prions de bien vouloir considérer les demandes suivantes :

- L'accès à une procédure judiciaire légale, à ses avocats et à sa famille
- Sa libération immédiate et sans condition

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

NOM :

SIGNATURE :

ADRESSE :

Son Excellence
Monsieur Masoud Pezeshkian
Président de la République
islamique d'Iran

S/c de Son Excellence Monsieur
Mohammad AMIN NEJAD

Ambassadeur de la République
islamique d'Iran en France

4 avenue d'Iéna,
75116 Paris - France

Courriel: contact@amb-iran.fr

ACAT-France 2026 © Yuji Yoshikata / The Yomiuri Shimbun via AFP

AGIR POUR UN MONDE DIGNE

MAI 2026



Après plusieurs emprisonnements, Narges Mohammadi, militante des droits humains et lauréate du prix Nobel de la paix 2023, a de nouveau été condamnée à 6 ans de prison et torturée pour s'être exprimée lors d'une cérémonie en mémoire de l'avocat Khosrow Alikordi.

Condamnée pour avoir défendu les droits humains

Narges Mohammadi est ingénieure physicienne, journaliste et une véritable icône des droits humains en Iran. Elle a obtenu le prix Nobel de la paix en 2023 alors qu'elle était détenue dans la prison d'Evin pour son combat en faveur de la défense des droits. Elle est actuellement vice-présidente du Defenders of Human Rights Center, une organisation iranienne qui se bat pour protéger les droits des femmes, des prisonniers politiques et des minorités en Iran.

Narges Mohammadi subit la répression de la République islamique d'Iran depuis 1998, ayant été emprisonnée à plusieurs reprises. En 2016, elle est condamnée à seize ans de prison pour son engagement contre la peine de mort. Le 12 décembre 2025, elle est à nouveau arrêtée et torturée pour avoir pris la parole lors d'une cérémonie en mémoire de l'avocat Khosrow Alikordi, défenseur des prisonniers politiques, décédé dans des circonstances jugées suspectes par certains dissidents. Le 8 février 2026, son avocat a annoncé qu'elle avait été condamnée à six ans de prison pour « rassemblement et collusion en vue de commettre des crimes ». Elle a contesté les conditions de sa détention en entamant une grève de la faim, qui a duré six jours, avant de devoir y mettre un terme en raison de son état de santé, jugé préoccupant.

La répression systématique des dissidents dans la République islamique d'Iran

La répression iranienne se déploie dans un véritable système dans lequel les libertés d'expression, d'opinion, d'association sont bafouées sous prétexte d'atteinte à la sécurité du pays. La mécanique mise en place empêche les accusés, de manière quasiment systématique, d'accéder à une procédure régulière. La guerre des douze jours contre Israël, en juin 2025, a conduit l'Iran à adopter de nouvelles lois répressives, considérant la communication avec des médias étrangers comme de l'espionnage. Cette accusation est passible de la peine de mort. Malgré les menaces de cette répression féroce, les manifestations qui ont repris en décembre 2025 illustrent la persistance de l'opposition du peuple iranien contre le régime coercitif de la République islamique d'Iran.

Dans le contexte actuel, il est impératif de ne pas oublier que la population iranienne continue de subir la répression du régime qui poursuit les arrestations arbitraires et les condamnations iniques des manifestants ayant osé réclamer le respect de leurs droits.

[Retrouvez toutes nos actions sur \[acatfrance.fr\]\(http://acatfrance.fr\)](#)

Oui, je participe à la lutte contre la torture

J'adhère à l'ACAT-France pour un montant de 24 € la première année

Je fais un don à l'ACAT-France

10 € 30 € 50 € 90 € libre €

Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion ou de mon don.

Je souhaite m'abonner à la revue *Humains*.

Pour 12 € la première année, je recevrai 4 numéros

Je souhaite recevoir des informations sur les legs, assurances vies et donations



Prénom

Nom

Mail

Adresse

Je renvoie ce bulletin à l'ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois 75019 Paris. Chèque à l'ordre de l'ACAT.

Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@acatfrance.fr



Soutenons et portons dans notre prière Narges Mohammadi, prix Nobel de la paix 2023. Elle a été victime de répressions depuis 1998, emprisonnée à plusieurs reprises et condamnée le 8 février 2026 à 6 ans de prison.

Georges Heichelbech, membre de la commission Théologie et du groupe de travail Sensibiliser les Églises

AGIR EN IRAN ET AILLEURS

GRÂCE À VOUS

BURUNDI : LIBÉRATION PROVISOIRE POUR LA JOURNALISTE SANDRA MUHOZA.

Après plus d'un an et demi de détention arbitraire, la Cour d'appel de Ngozi, au nord du Burundi, a ordonné le mercredi 4 mars 2026, la remise en liberté provisoire de la journaliste burundaise Sandra Muhoza, dénonçant l'acharnement judiciaire dont elle fait l'objet depuis juillet 2024.

L'ACAT-France se réjouit de cette remise en liberté provisoire et appelle la cour d'appel de Ngozi à abandonner l'ensemble des charges à l'encontre de la journaliste dans son prochain verdict.



© PHOTO PRIVÉE

ACAT France

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
@ACAT_France f ACAT France acat_france

CONTACT LOCAL

J'envoie la carte



Je découpe la carte



Je signe la carte



Ce n'est pas de votre faute si la torture existe, mais si elle recule c'est grâce à vous. Votre signature peut changer un destin.

J'AGIS AVEC L'ACAT-FRANCE.

AGISSONS ENSEMBLE POUR UN MONDE DIGNE

IRAN

J'agis pour Narges Mohammadi, à nouveau condamnée à 6 ans de prison et torturée pour son combat pour les droits humains.

L'ONG chrétienne contre la torture et la peine de mort. Association reconnue d'utilité publique

ACAT France